

La sociologie, l'État, la nation

Gilles Bourque

Numéro 14, printemps 1990

Savoir sociologique et transformation sociale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002095ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002095ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Dans les sociétés occidentales, l'histoire de la nation comme communauté politique a été liée à la formation et à la reproduction de l'État moderne. Le présent article tente de poser le rapport entre l'évolution des formes de l'État moderne et la représentation de la nation, avant de se pencher sur le lien entre les transformations politiques actuelles et la question nationale.

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bourque, G. (1990). La sociologie, l'État, la nation. *Cahiers de recherche sociologique*, (14), 153–161. <https://doi.org/10.7202/1002095ar>

La sociologie, l'État, la nation

Gilles BOURQUE

Au cours des années quatre-vingt, on a assisté à une spectaculaire régression du nombre de travaux sur la question nationale. Alors que les années soixante-dix avaient été largement dominées par la contribution de la sociographie et des sciences sociales en général à la production d'un nouveau savoir du national, la dernière décennie, à la suite sans doute de l'échec référendaire, mais à la suite aussi de la crise profonde qui a traversé l'ensemble des sociétés occidentales, a donné lieu à un déplacement de la réflexion sociologique vers le féminisme, les mouvements et les acteurs sociaux, la modernité et la post-modernité. Mais les problèmes et les objets sociaux n'apparaissent ni ne disparaissent en fonction de la mouvance de l'intérêt que leur portent les spécialistes des sciences humaines. Les débats actuels entourant la ratification des accords du lac Meech montrent bien comment la question du Québec n'a pas cessé de poser problème au Canada. La dernière décennie du vingtième siècle ne fera donc pas exception à la règle qui s'est imposée depuis la Conquête: il faudra bien que les acteurs sociaux, y compris les sociologues, se posent de nouveau la question nationale. Mais, encore une fois, il faudra chercher à comprendre comment la même vieille question s'est déplacée, car si les problèmes et les objets sociaux durent et perdurent, ils ne le font qu'en prenant une coloration nouvelle au sein de l'articulation plus globale qui les travaille. S'interroger sur le sens que prendra la question de la nation durant les années quatre-vingt-dix, c'est donc essayer de comprendre comment sa reformulation s'appuiera sur des cadres sociaux plus vastes qui sont eux-mêmes en pleine mutation.

Au risque d'être par trop schématique, avançons d'abord que ces cadres sociaux sont ceux de l'État et de la société modernes. La forme de la nation, comme l'indique un titre évocateur de Nicole Laurin, se dessine dans le mouvement de la production de l'État¹. Au sein de la société moderne, l'État advient comme le lieu à partir duquel s'articule la pluralité des institutions qui reproduisent les rapports de pouvoir. La nation, communauté politique, y devient le sujet au nom duquel s'exerce le pouvoir à partir d'une instance politique séparée. S'interroger sur la nation (du moins pour nous, au Québec), c'est ainsi réfléchir au problème de la communauté et des rapports entre les communautés dans le cadre des États

¹ N. Laurin-Frenette, *Production de l'État et formes de la nation*, Montréal, Nouvelle Optique, 1978.

modernes. Une telle réflexion implique la définition d'au moins deux problèmes centraux: la particularité du communautarisme moderne et de ses effets d'oppression nationale; la transformation de la question nationale à la faveur de l'évolution de la forme de l'État.

Posons d'abord que la formation et la reproduction de l'État moderne impliquent la production d'un sujet collectif au nom duquel s'exerce le pouvoir dans le cadre des institutions démocratiques représentatives, dites nationales et populaires. Une seule communauté politique, un seul peuple-nation tend donc à s'affirmer au sein de l'État. Partout cette production d'une communauté nationale pan-étatique (canadienne, française, anglaise, américaine, etc.) a provoqué une tendance à l'assimilation et à l'oppression des nations minoritaires. Tout État moderne devient ainsi le théâtre de luttes entre les communautés et le lieu de résistances à l'oppression que l'on saisit le plus souvent sans le concept heuristique de question nationale, puisque, par définition, le communautarisme moderne pose problème. Il n'en reste pas moins cependant qu'à partir de cette matrice commune, la question nationale sera posée différemment à la faveur des transformations de l'État.

L'histoire du Québec constitue un terrain privilégié pour analyser les transformations de la nation et de l'oppression nationale en fonction des différentes formes de l'État moderne. Nous entendons par forme de l'État la modalité de l'intervention étatique dans les rapports sociaux, modalité qui se présente comme une articulation spécifique des rapports qu'entretiennent entre elles les différentes institutions. Dans sa configuration la plus générale, une forme de l'État constitue toujours la production d'un complexe institutionnel dont les unités sont séparées en deux sphères, l'une dite privée, l'autre dite publique. La question nationale et les rapports entre les communautés n'échappent pas à cette configuration.

L'État libéral, protecteur de l'autorégulation de l'économie de marché, se caractérise par la nette séparation des sphères privée et publique. Pour les fins de notre propos, il importe surtout d'insister sur le fait que cette forme de l'État fonde un complexe institutionnel marqué par l'articulation du modernisme et du traditionalisme. On y reconnaît, dans la sphère publique, l'ensemble des institutions mises en place lors de la formation des États modernes: en bref, les institutions assurant le fonctionnement de la démocratie représentative nationale et populaire (parlement, bureaucratie, droit civil, médias, etc.). L'État libéral ne se déploie cependant qu'en permettant, dans la sphère privée, la reproduction d'un ensemble d'institutions traditionnelles dont les plus importantes sont sans aucun doute les Églises et la famille élargie. Cette articulation des institutions et des rapports de pouvoir se vérifie aussi au niveau de la représentation du monde et du discours politique dominant qui conjuguent de façon contradictoire modernité et

traditionalisme². La particularité de cette configuration n'est certes pas sans rapport avec la production des rapports nationaux toujours pluriels au sein des formations sociales. Le fédéralisme canadien est exemplaire à ce propos: on peut schématiquement faire ressortir qu'à partir des institutions modernes de la sphère publique se forge une définition politique de la communauté nationale (la nation canadienne) et que s'opère, en conjugaison avec le développement de l'économie de marché, un processus d'oppression nationale qui tend à l'assimilation des communautés minoritaires. Il n'en reste pas moins que la reconduction d'institutions prémodernes au sein de l'État libéral permet la reproduction de communautés nationales dominées, définies en termes culturels dans le cadre d'une représentation traditionnelle du monde (la nation ou la race canadienne-française et catholique). La science sociale sera relativement aveugle devant ce processus. Soutien et même propagandiste de la modernité, la sociographie québécoise se fera l'apôtre du social contre le national défendu et illustré par l'histoire traditionnelle. Tout attentive à la production d'un savoir critique du traditionalisme et à la démonstration du surgissement de la modernité au Québec, elle a eu tendance à oublier le problème national lui-même qui, selon elle, s'alimentait par trop aux institutions et à la représentation traditionnelles du monde³.

L'État régulateur (providence ou keynésien) bouleversa les rapports entre le privé et le public. S'appuyant sur une socialisation de la représentation des grands thèmes de la modernité (le progrès social, la justice et la solidarité sociales, le droit social), l'État régulateur réalisa la tendance à la politisation extensive des rapports sociaux caractéristique de l'État moderne. Assurant la régulation des rapports sociaux à partir de la nette dominance des institutions de la sphère publique, la nouvelle forme de l'État marginalisa de façon décisive les institutions traditionnelles. Cette politisation extensive s'affirma aussi dans le champ de la question nationale dont tous les aspects furent dorénavant soumis au plein déploiement de la modernité. Cette politisation peut s'analyser aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau provincial, aussi bien auprès de la nation dominante qu'auprès de la nation dominée. Il faut bien comprendre d'abord que la politisation caractéristique de l'État régulateur se présente comme une politisation nationale. L'État national tient, en effet, une place centrale dans la régulation: la politique économique s'appuie sur des institutions centralisatrices (banque centrale, nationalisations, etc.), tandis que les politiques sociales, fondées sur le principe de l'universalité, sont nécessairement pensées dans une problématique dite nationale, panétatique et transcommunautaire, c'est-à-dire, au Canada, fédérale. L'État régulateur ne saurait provoquer que l'approfondissement de la représentation de la nation dominante (canadienne) comme seule et unique communauté politique

² G. Bourque et J. Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique, le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988.

³ G. Bourque, "Traditional Society, Political Society and Quebec Sociology: 1945-1980", *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 26, no 3, mai 1989.

rassemblant tous les individus citoyens de groupes ethniques et de nations "sociologiques" différentes. Mais la mise en place de l'État régulateur allait provoquer en même temps la redéfinition des rapports nationaux et la radicalisation des luttes nationales. On le sait, le passage à cette nouvelle forme de l'État qui se matérialise au Québec au moment de la Révolution tranquille, en marginalisant les institutions prémodernes, suscita la redéfinition de la communauté nationale en termes politiques: la nation canadienne-française et catholique devint la nation québécoise identifiable à l'État et au territoire québécois. Cette politisation de la représentation de la nation radicalisa les luttes nationales au Québec, jusqu'au référendum de 1980. N'oublions pas cependant que cette redéfinition en termes politiques atteignit aussi les autres communautés minoritaires au Canada, la nation acadienne et les tribus amérindiennes, ces dernières se réclamant de plus en plus du droit national à l'autodétermination. Les sciences sociales, au Canada et au Québec, contribuèrent significativement à la production de cette nouvelle forme de savoir du national. Au Canada, l'économie politique fut le fer de lance d'un nationalisme économique qui présentait plus ou moins confusément le Canada comme un pays dominé. On connaît d'autre part l'importance du rôle qu'ont tenu les sciences sociales et particulièrement la sociologie dans l'accès du Québec au plein stade de la modernité: soutien théorique et pratique à la production des institutions de l'État régulateur, contribution décisive à la formation de la représentation politique de la communauté (configuration de l'objet Québec et de la nation québécoise)⁴.

Si la problématique évoquée à grands traits jusqu'ici a quelque fondement, on peut penser que la réarticulation actuelle de la forme de l'État sera accompagnée d'une redéfinition de la représentation de la nation et des rapports entre les communautés. Il importe de souligner qu'il ne s'agira ici que de lire des tendances d'une mutation sociale encore en train de se faire et dominée par la stratégie des forces sociales dominantes (bourgeoises et technocratiques)⁵.

Nous poserons qu'un des aspects centraux de la stratégie de sortie de crise actuelle consiste en la mise en place d'une forme autoritaire de l'État appelée à fonctionner à la régulation technicienne. Fondée sur une réarticulation des rapports entre le privé et le public cette stratégie enclenche un mouvement de déréglementation de l'économie et de surréglementation du social. Sous les thèmes du désengagement de l'État et du primat du marché, la politique économique, abandonnant toute perspective autocentrée, consistera dorénavant à promouvoir l'insertion de l'économie dans le marché mondial. Nous insisterons davantage sur le nouveau type de régulation des pratiques qui tend à s'imposer et qui se caractérise par l'invention de nouvelles institutions de contrôle social. Même si l'État autoritaire présente certains traits de l'État libéral et tend à la privatisation de la régulation des pratiques sociales, il est clair que nous ne saurions assister à un simple retour aux institutions traditionnelles. Ni les transformations de la

⁴ *Ibid.*

⁵ M. Freitag, *Dialectique et société*, t. 2, Montréal, Albert Saint-Martin, 1986.

représentation du monde ni les effectifs actuels de ces institutions (d'ailleurs elles-mêmes réformées) ne le permettraient. Il s'agira donc d'inventer de nouvelles institutions de surveillance qui prendront directement l'individu pour cible. Il faudra d'abord dissoudre les institutions de l'État régulateur, c'est-à-dire briser les différents corps intermédiaires qu'elles avaient constitués (voir le rapport Gobeil), tout en remettant en question les grands thèmes de la modernité socialisée. Bref, il s'agit de mettre en place un ensemble d'institutions matérialisant une véritable biotechnologie du pouvoir, forme transformée du naturalisme libéral, qui vise à imposer un rapport disciplinaire au travail essentiellement fondé sur l'idée de la responsabilité naturelle d'un individu pris comme isolat (la volonté, l'effort...). On assiste ainsi à la structuration d'un procès d'individuation qui se double d'une sériation-stratification de la société et qui détermine l'individu à s'insérer dans une strate (à dominante salariale) en fonction de sa performance. À un pôle donc, un marché du travail caractérisé par la segmentation et la précarisation, à l'autre pôle, un rapport essentiellement disciplinaire au travail comme en témoignent l'aide sociale conditionnelle à la volonté d'insertion sur le marché auprès des couches les plus démunies et l'idéologie de l'excellence auprès des strates moyennes et supérieures. Une biologie du pouvoir qui se caractérise aussi par la définition d'une réglementation sociale prenant le corps pour cible. On assiste actuellement à la prolifération des campagnes de surveillance des corps comme jadis l'Église s'attaquait à la "dégénérescence" des moeurs et à l'alcoolisme: la campagne anti-fumeurs dont les effets sociaux dépassent largement la simple question du tabagisme; la visite des bou-bous macoutes dans les chambres à coucher; les instituts de formation personnelle; le repli institué et obsessionnel sur la santé etc.

Cette sorte d'encerclement naturaliste des individus s'appuie sur une technologie du pouvoir caractérisée par la formation d'institutions à dominante réglementaire. L'institutionnalisation technicienne se vérifie par l'affirmation du droit administratif et l'importance de plus en plus grande de la composante réglementaire de la législation⁶. Il s'agit pour l'individu de s'insérer dans une strate en fonction de ses efforts et en s'ajustant à des règles technocratiques dont les fondements moraux et valoriels demeurent flous, dans le cadre d'un développement économique-technique cumulatif, incontrôlable et irréversible. Ce complexe institutionnel à dominante répressive forge une société de la surveillance au sein de laquelle la règle s'impose bien au-delà de la norme. Chacun devient surveillant de la conformité de l'autre. La délation et l'étalement public de la faute s'affirment comme des modes privilégiés de la gestion de la déviance dans la vie quotidienne, comme dans le domaine judiciaire: confession publique de l'ex-drogué, de l'ex-alcoolique, invitation télévisuelle à la délation, législation antifumeurs institutionnalisant la délation, narcissisme de l'autoculpabilisation néoreligieuse, appel à l'aveu dans le marchandage des peines, utilisation des délateurs dans les causes criminelles, etc.

⁶ G. Boismenu, "Régulation technicienne et État disciplinaire", *Interventions économiques*, no 18, automne 1987.

Et qu'en sera-t-il de la question nationale dans un tel contexte beaucoup trop rapidement esquissé. Sur le plan le plus général, on sait qu'au Canada chaque crise du capitalisme a aussi bien provoqué une tendance à la réarticulation de la forme de l'État qu'une crise plus ou moins profonde de la forme de régime. Dans le contexte actuel caractérisé par le désengagement de l'État, on peut penser qu'un "Canada des régions", plus décentralisé, pourrait s'affirmer à l'encontre du mouvement de centralisation qui a marqué l'État régulateur. Cette décentralisation serait susceptible de permettre une gestion spécialisée (provinciale) des populations dans le cadre de l'État autoritaire. Cette nouvelle forme de l'État n'implique nullement la disparition de l'État national, thème d'ailleurs récurrent depuis plus d'un siècle, mais sa réorganisation. Si la politique nationale autocentrée tend à disparaître, l'État (national) continuera à intervenir pour soutenir la réorganisation de l'économie en fonction de son insertion dans les rapports mondiaux. Bien plus, l'État national sera sans doute appelé à jouer un rôle central dans la disciplinarisation des agents produite par les institutions techniciennes, disciplinarisation spécialisée qui pourrait s'inscrire dans la décentralisation du fédéralisme canadien évoquée plus haut. Mais qu'en sera-t-il de la nation et des rapports nationaux? On peut penser que l'effet d'individuation et la régulation technicienne caractéristiques de la nouvelle forme de l'État en train de se mettre en place provoqueront une tendance à la redéfinition de la nation et instaureront une nouvelle modalité des rapports entre les communautés.

Nous partons, dans le contexte canadien, de la Charte des droits et libertés. Cette charte, enchassée dans la Constitution, contribue de façon décisive à l'effet d'individuation qui est l'un des aspects fondamentaux de l'État autoritaire en train de se mettre en place. Posant l'individu-citoyen comme centre des rapports sociaux et judiciarisant les rapports de pouvoir, elle entre directement en conflit avec les droits collectifs. Bien plus, la Charte tend à provoquer une véritable régression des aspects communautaires de la représentation du monde. La représentation de la nation s'y réduit à celle d'une communauté panétatique. La nation ne devient guère qu'un regroupement étatique d'individus citoyens qui partagent le même territoire. En somme, dans cette perspective, il ne saurait exister qu'une seule nation (politique) au sein de l'État, une seule communauté nationale qui rassemble des individus citoyens de groupes ethniques et de groupes culturels différents. On comprend le plein effet d'oppression nationale que peut engendrer une telle conception de la communauté, puisqu'elle vise à briser les ressorts de l'identité collective dans le cadre d'une gestion essentiellement individualisante et technicienne des rapports sociaux. On y reconnaîtra bien sûr le libéralisme trudeauiste dans le domaine national qui, jadis empêtré dans l'État régulateur peut enfin se déployer pleinement. Alors que dans l'État régulateur, ce libéralisme avait amené à devoir choisir le nationalisme canadien contre le nationalisme québécois, l'État autoritaire pourrait constituer le contexte, néo-libéral, de la véritable dépolitisation des rapports nationaux tant souhaitée dans ce type de perspective.

Une définition aussi restrictive de la nation provoque la redéfinition nécessaire de la représentation des nations minoritaires. Deux voies sont possibles et

compatibles avec la configuration de l'État autoritaire. Les nations minoritaires pourraient être reconnues comme traits culturels de l'individu. Il s'agirait ici d'une sorte de privatisation de la représentation nationale comme celle de la religion dans la modernité. La nationalité ne serait plus alors la caractéristique d'un groupe, mais l'attribut des personnes. On assisterait alors à une véritable liquéfaction de la représentation nationale, dominée par l'étatisme et le multiculturalisme: une seule communauté panétatique (petitement nationale et communautaire) à un pôle, une multiplicité de groupes ethniques et de nationalités à l'autre pôle.

Il est vrai cependant que, même dans le cadre individualisant de l'État autoritaire, peut s'articuler une résistance qui permettrait de laisser plus de place aux dimensions communautaires. Dans le cadre de la judiciarisation du politique caractéristique de la charte des droits et de l'effet d'individuation de l'État autoritaire, la résistance est susceptible d'imposer la représentation des nations dominées comme regroupement "d'ayants droit". Dans un tel cadre, on peut, en effet, faire valoir ses droits à la pièce devant la Cour suprême (avec ou sans clause interprétative reconnaissant une quelconque forme de société ou de collectivité distincte). Ce n'est pas la nation ou le peuple minoritaire qui sera ici reconnue, mais bien plutôt le groupe d'individus ayant des particularités. On peut aussi, grâce à la clause "nonobstant", administrer sa différence à partir d'une législation à dominante réglementaire (loi 178), dans le cadre d'une gestion à la pièce des dites particularités.

On n'en assistera pas moins, même dans une telle perspective de résistance, à un net rétrécissement de la représentation de la communauté nationale minoritaire. La nation, perçue jadis comme culture, serait dorénavant posée comme simple entité linguistique. Il ne s'agirait donc plus de reconnaître une collectivité à partir de sa globalité historico-culturelle, mais de l'identifier comme un regroupement empirique d'individus parlant la même langue. La nation comme communauté politique, au nom de laquelle il était auparavant possible de développer une "politique nationale", ne deviendrait qu'une entité étiquetable, susceptible d'une gestion technico-administrative (langue d'affichage, natalité, immigration...)

On reconnaît bien sûr ici les accords du lac Meech et la reconduction au niveau national de l'obsession naturaliste évoquée plus haut. On retrouve encore là le même discours biotechnicien. La question nationale s'y réduit à une liste de demandes minimales (une sorte de liste d'épicerie) et la nation se transforme en un regroupement d'individus (l'ensemble flou de la société distincte) ayant des droits définissables et gérables de façon technico-judiciaro-constitutionnelle. Dans ce dédale, la nation n'est plus guère appelée à être représentée au niveau collectif que comme corps social, à reconnaître par la langue, à reproduire par la natalité et à protéger dans son rapport à l'immigration. À ce titre, nous risquons bientôt de faire face à la définition plus qu'ambigüe d'un "nous", menacé d'ethnicisation, bref à un "Nous" naturalisé. On soupçonne déjà l'ampleur des effets d'une telle naturalisation sur les rapports entre les communautés. On pourrait assister plus tôt qu'on ne le pense à une véritable ethnicisation des conflits dont l'enjeu porterait

sur la reconnaissance des droits "naturels" des différentes communautés: Canadiens contre Québécois, Québécois contre immigrants... Les événements de Sault-Sainte-Marie deviendraient ainsi l'exemple encore timide des conflits "ethniques" qui ne manqueraient de se multiplier au Canada comme au Québec.

Nous serions dès lors face à un nouveau type de conflits nationaux dont il est encore difficile de cerner précisément les contours. Il ne saurait s'agir de conflits de type fasciste, la nation s'identifiant à la race, quoique cette tentation demeure dans les milieux d'extrême droite et soit indirectement favorisée par cette nouvelle façon de poser la question nationale. Ce pourrait être encore moins des luttes directement et ouvertement politiques comme celles qui ont caractérisé, dans l'État régulateur, la résurgence des mouvements nationaux durant les années soixante et soixante-dix. Nous serions plutôt face à des conflits entre des groupes naturalisés, identifiables par des marques élémentaires et représentés comme des ensembles d'individus ayant droit à des particularités. Les luttes naguère ouvertement politiques se transformeraient dès lors en questions judiciaire (la clause de la société distincte contre la Charte des droits et libertés), réglementaire (la loi sur l'affichage) et, ultimement, économique (le coût du bilinguisme).

Ainsi, dans les méandres de la tendance à la mise en place de cette nouvelle forme de l'État que nous avons appelé l'État autoritaire et dans le cadre de la réorganisation de la forme du régime fédéral canadien, nous pourrions "hériter" de cette redéfinition de la nation québécoise comme regroupement d'agents individués, disciplinés et étiquetés, identifiables par des marques naturalisantes (l'effort, la volonté, la langue) et s'ajustant du mieux qu'ils le peuvent en fonction d'une régulation technicienne des rapports sociaux. La réorganisation des rapports Québec-Canada s'effectuerait sur la base des cinq conditions minimales du Québec, soit sous la forme d'une ratification des accords du lac Meech, soit sous celle, probablement à peine plus radicale, d'une superstructure confédérale encore nébuleuse impliquant la création d'institutions de gestion techno-bureaucratique des rapports entre les deux communautés.

À moins, bien sûr, que les luttes sociales n'imposent la réinvention d'une démocratie plus soucieuse de justice et d'égalité sociales dans le cadre d'un État québécois indépendant.

Gilles BOURQUE
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Résumé

Dans les sociétés occidentales, l'histoire de la nation comme communauté politique a été liée à la formation et à la reproduction de l'État moderne. Le présent article tente de poser le rapport entre l'évolution des formes de l'État moderne et la représentation de la nation, avant de se pencher sur le lien entre les transformations politiques actuelles et la question nationale.

Summary

In the Western societies, the history of the nation as a political community has been related to the development and the reproduction of the modern State. This paper attempts to establish the relationship between the evolution of the forms of the modern State and the representation of the nation; it looks then at the link between current political changes and the national question.